



Wallonie

ANNEXE 26

PROVINCE DE Luxembourg
Arrondissement de Neufchâteau
Commune de Bouillon

ENQUETE PUBLIQUE

En vertu des articles du CoDT – D.IV.40-1°/D. VIII.7 et suivants

Enquête publique du 23/10/2021 au 23/11/2021 (affichage à partir du 18.10.2021)

Accusé de réception des réclamations/observations du 23/10/2021 au 23/11/2021

En application des dispositions des articles D.IV.40-1°/D et D.VIII.7 et suivants du CoDT, le Collège Communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme pour « **La construction d'un poulailler biologique d'une capacité de 12.000 poules** ».

Le/les demandeurs est l'Association John BOREUX & Justine PAUPORTE.

Les parcelles concernées sont : Lieu-dit "Sur le Bochet" à 6830 Rochehaut et cadastrés 8° division, section A n°322E3, 322K2, 322H3, 322H2, 322G2, 322M2, 322B2, 322F3, 322V, 325D, 320B, 322C3, 321C, 318B.

Le projet est soumis à enquête publique du 23.10.2021 au 23.11.2021 (affichage à partir du 18.10.2021) :

<u>Date d'affichage de la demande</u>	<u>Date d'ouverture de l'enquête</u>	<u>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</u>	<u>Les observations écrites peuvent être adressées à :</u>
18 octobre 2021	23 octobre 2021	Commune de Bouillon – Service urbanisme 23 novembre 2021 12 heures	Commune de Bouillon Place Ducale 1 6830 BOUILLON

Motifs de l'enquête publique :

- Demande d'écarts au Guide régional d'urbanisme (anciennement RGBSR) pour les motifs suivants : 1/ L'implantation du volume principal - 2/ Le plan du volume principal ne s'inscrit pas dans un rectangle capable dont le rapport façade/pignon est compris entre 1 et 1.5 (rapport façade/longueur de pignon égale à 4.13) - 3/ La hauteur sous gouttière du volume n'est pas équivalente à 2 niveaux - 4/ La pente des versants de toiture n'est pas comprise entre 35 et 45 degrés (la pente prévue est de 30°) - 5/ L'utilisation de tôle isolée (panneaux sandwich) de ton gris anthracite pour la toiture - 6/ L'utilisation du bardage bois comme parement de façades - 7/ L'utilisation de tôles métalliques de ton gris anthracite pour les cheminées et les ventilateurs - 8/ L'utilisation de fibre de polyester de ton ocre pour les silos d'aliment sec - 9/ L'utilisation d'une tôle métallique de ton gris anthracite devant les entrées d'air - 10/ La mixité des matériaux - 11/ Le nombre des cheminées - 12/ Les trappes et les entrées d'air (ouvertures) ont une dominante horizontale - 13/ Le volume secondaire ne jouxte pas le volume principal ;
- Modification du domaine de la voirie publique : incorporation dans le domaine public (voirie), des parcelles cadastrées à Rochehaut, 8° division, S°A n°322R2 d'une contenance de 8a79ca & n°322S2 d'une contenance de 39a32ca comme repris sur le plan dressé par Mr André GOBERT, Géomètre-Expert à Corbion, le 15.05.2021 - procédure décret voirie du 06.02.2014 ;
- Vente à Mr John Boreux et Mme Justine Pauporté d'une partie du chemin communal innommé - Lot 1 - chemin rural sis à Rochehaut, entre les parcelles privées sises 8° division - Rochehaut - S°A, n°322B2, 322M2, 322G2, 322H2, 322H3, 322K2, 322V, 322F3, 322C3 d'une contenance de 20a94ca telle que mesurée sur le plan dressé par Mr André GOBERT, Géomètre-Expert à Corbion, le 15.05.2021 - procédure non visée par le décret voirie du 06.02.2014 ;

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'affichage jusqu'à la date de clôture de l'enquête (du 18.10.2021 au 23.11.2021):

- **Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;**

- **Sur rendez-vous après 16h00**, fixer le rendez-vous au plus tard 24h00 à l'avance à l'Administration communale de Bouillon, auprès du Service urbanisme de la Commune, au téléphone : 061/280.326 – 061/280.328 – 061/280.311.
- **Une permanence se tiendra le 23.11.2021 de 11h00 à 12h00 au Service urbanisme.**

Tout intéressé peut formuler ses réclamations et observations écrites auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (à peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés (avec coordonnées complètes) ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés) :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale - Place Ducale 1 – 6830 BOUILLON ;
- Par télécopie au numéro 061/46.80.48 ;
- Par courrier électronique aux adresses suivantes : isabelle.moreno@bouillon.be **ET** angelique.delsaut@bouillon.be;
- Remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve : Administration communale - Place Ducale 1 – 6830 BOUILLON

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention suivante : « **ENQUETE PUBLIQUE : Association John BOREUX & Justine PAUPORTE – La construction d'un poulailler biologique d'une capacité de 12.000 poules - Rochehaut - BC202100047** »

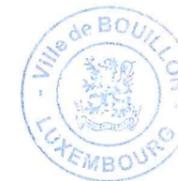
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période (du 23.10.2021 au 23.11.2021) ou sur rendez-vous auprès du Service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête (le 23.11.2021 de 11h à 12h).

Tout renseignement peut être obtenu auprès du service urbanisme.

A Bouillon, le 12 octobre 2021

Par le Collège,

Le Directeur général
MATHIEU Jean



Le Bourgmestre,
ADAMP Patrick